

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## RÉCIDIVE

Nos lecteurs connaissent la circulaire par laquelle le Ministre de l'Instruction publique interdit aux « prospectus de propagande politique » l'accès des établissements d'Instruction publique.

L'acte du ministre est louable. Nous avons mainte fois déclaré comment nous entendons la « neutralité » de l'enseignement : rien en dehors de ce qui est scientifique, établi par des méthodes scientifiques, susceptible de preuve, de démonstration ou de confirmation, — ou historique, — ou simplement critique — ; rien de dogmatique autant que douteux, ne doit pénétrer dans les établissements d'Instruction. Nous souhaiterions même que les grandes questions philosophiques soient bannies de l'enseignement secondaire, car elles demandent une liberté d'esprit et une maturité de jugement qu'on rencontre plutôt chez des étudiants que chez des élèves.

Nous n'en sommes que plus à l'aise pour nous étonner de la persistance avec laquelle un grand journal parisien parle de la « désaffection des familles à l'égard de l'Université » et des prétendues causes de cette prétendue « désaffection ».

« M. Georges Leygues, dit le Temps, a été parfaitement bien inspiré en rédigeant cette circulaire, et il a rendu par là un service signalé à l'Université. On ne saurait douter que la désaffection manifestée par un certain nombre de familles à l'égard des établissements universitaires, si évidemment supérieurs cependant à leurs rivaux par la qualité intellectuelle de l'enseignement, ne provienne précisément de la crainte qu'ont ces familles des prosélytismes auxquels leurs enfants pourraient être exposés. Il est indispensable que la stricte neutralité politique et religieuse des lycées, collèges et écoles de l'Etat, qui est inscrite dans la loi, soit rigoureusement observée dans les faits ; et il est certain que, grâce à la vigilance ministérielle, elle le sera dorénavant. »

C'est au moins la deuxième fois que le Temps, qui est cependant plein de modération républicaine et ordinairement digne de toutes sortes d'égards, nous sert cette ritournelle.

Il a parfaitement tort. Il n'y a pas de « désaffection manifeste » de certaines familles : il y a un progrès marqué d'une fraction de la bourgeoisie dans le sens réactionnaire et clérical.

Il n'y a pas d'inquiétude causée par les « prosélytismes auxquels les enfants pourraient être exposés ». Ces « prosélytismes » sont heureusement excessivement rares et participent au moins aussi souvent de l'esprit rétrograde que de l'esprit progressiste. De la sorte, les uns pourraient consoler des autres les gens timorés.

La vérité que le Temps semble vouloir se dissimuler, puisqu'il récidive dans ses attaques déplacées, c'est que l'Université, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, est outrageusement calomniée par ses adversaires, qui eux, font du prosélytisme à outrance, tandis que les établissements d'Instruction publique ne perçoivent que par accident, tout à fait exceptionnellement, les échos des luttes politiques.

Georges LOIRÉ.

## CHIQUENAUTES

Républicains !

— Que veut dire ce mot ?  
— Ah ! Monsieur, il veut dire beaucoup trop de choses, et, de nos jours, personne ne saurait exactement vous le définir. »  
Et ce bonhomme avait raison.

Républicain ? Qu'est-ce qu'un républicain, aujourd'hui ?

Association républicaine ? Qu'est-ce qu'une association républicaine ?

Voilà des questions qui, à première vue, paraissent ridicules. Et pourtant, quand on leur prête un peu d'attention, on s'aperçoit qu'il est nécessaire d'y répondre clairement et sans équivoque avant de fonder une association durable.

Celle-ci se formerait, dit-on, autour d'un noyau de personnalités connues, dont les noms seuls serviraient déjà un programme ?

Ce système serait dangereux. A l'heure actuelle, on ne peut plus se fier au seul nom d'un personnage. On doit exiger des opinions nettes, catégoriques. Il ne faut pas seulement des notoriétés, il faut des énergies.

Les événements récents ont amèrement prouvé que de faux frères s'étaient glissés dans le parti républicain. Eh bien, ces lâcheurs, les placerez-vous encore à la tête de votre association, sous prétexte que leur nom est répandu ?

Et si Coppée ou Lemaître — je parle de Jules — habitaient votre cité, en feriez-vous des présidents d'honneur, sous prétexte qu'ils se disent républicains ?

N'oubliez pas, que de nos jours, tout le monde est républicain. Les réactionnaires de la Patrie française, les antisémites déceveleurs, la Croix et la Gaulois sont républicains. Un de nos journaux locaux, monarchiste et ultramontain, écrit qu'en dehors de la chère république, il n'est pas de gouvernement sérieux !... A la Chambre, M. Méline et ses amis qui, en 1882, votèrent des lois républicaines, se trouvent scandalisés qu'on les leur présente aujourd'hui sous une autre forme ; et ces hommes prétendent être toujours aussi libéraux. Enfin, si j'en crois mes souvenirs, l'arrondissement de Gourdon a l'honneur de posséder un député républicain.

Y comprenez-vous quelque chose ? Ne croyez-vous pas qu'il serait imprudent de se fier au nom de tel ou tel personnage ?

Sans doute, vous trouverez des républicains. Mais faites bien votre choix, car ils sont ici la minorité.

Ces lignes paraissent sévères. C'est très regrettable.

Cependant, si l'on veut fonder aujourd'hui une association réellement républicaine et démocratique, il faut, coûte que coûte, se séparer des hommes qui se font un idéal de la République de Thiers ou de Mac-Mahon.

La France de 1901 n'est plus celle de 1875. La société a évolué.

Tant pis pour celui qui s'est endormi libéral il y a vingt-cinq ans et qui se réveille à demi réactionnaire. Hypnotisé dans la contemplation des années enfuies, il ferme obstinément les yeux sur les choses de l'heure présente. Il s'immobilise, et, de ce fait, recule.

Il faudra marcher sans lui, ou le secouer un peu pour le réveiller.

Enfin, il faudrait donner une grande place à l'élément ouvrier, dans les rangs de cette association.

L'ouvrier est-il des vôtres, Messieurs ?  
Je vous parlerai de cela une autre fois.

René MAILLY.

## EN CHINE

Les combats du Chan-Si

D'après une information du commandant en chef du corps expéditionnaire en Chine, les Chinois ont été, les 23 et 24 avril, dans les combats qui ont eu lieu dans les passes du Chan-Si, délogés de positions formidables et poursuivis au delà de la Grande Muraille. On leur a pris, outre de nombreuses pièces à feu de construction ancienne, 18 canons à tir rapide. Les pertes de notre côté sont : 1 lieutenant et 7 hommes tués, 11 hommes grièvement et 28 légèrement blessés. Parmi ces derniers, on compte 4 officiers.

## Au Transvaal

Prise d'un détachement anglais

Un combat a eu lieu près de Kroonstad entre 25 hommes de cavalerie légère et les Boërs, qui étaient au nombre de 400. Après une lutte qui a duré huit heures, les Anglais qui n'avaient plus de cartouches, ont dû se rendre. Les Boërs ont eu 14 tués et plusieurs blessés. Il n'y a pas eu de pertes du côté anglais. Après s'être saisis de leur équipement les Boërs ont relâché les prisonniers.

## INFORMATIONS

Election législative

Ain. — Première circonscription de Bourg  
Inscrits, 17,346 ; votants, 13,115

MM. Authier, radical... 5.939 voix.  
Pierre Goujon, radical 5 129 —  
Darne, nationaliste... 1.899 —

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Pochon, radical, élu sénateur du département de l'Ain. M. Pochon avait été nommé aux élections générales de 1898, par 8,913 voix, contre 4,985 à M. Piquet, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, républicain.

Election sénatoriale

CHARENTE-INFÉRIEURE

Inscrits, 1,007 ; votants, 1,000 ; suffrages exprimés, 1,000.

MM. Rouvier, vice-président du Conseil général, candidat agricole, républicain... (élu). 596 voix.

Legeay, directeur honoraire des contributions indirectes, républicain 185 voix.

E. Ricard, conseiller honoraire de la cour de Paris, républicain antiministériel 156 voix.

Chapron, ancien préfet, républicain 63

Il s'agissait de remplacer, M. Barbedette, sénateur, républicain, décédé, qui avait été élu une première fois sénateur en 1885. Non réélu au renouvellement de 1894, M. Barbedette avait été réélu à l'élection du 23 septembre 1894, en remplacement du docteur Moinet, par 523 voix, contre le contre-amiral Dupont, républicain, 324 voix, et M. Réveillaud, républicain, 147 voix.

Un nouveau fusil

Il est fort question en ce moment, des essais que certains corps de troupes font avec un nouveau fusil destiné à remplacer le fusil Lebel dans l'armée française.

Cette arme a une forme identique au Lebel et est à 19 coups ; sa portée et la force de pénétration de ses balles sont les mêmes que celles du Lebel ; ses avantages consistent dans une réduction de poids de 350 grammes et un encrassement moins rapide.

Des essais déjà faits au polygone du Mourillon, à Toulon, ont, paraît-il, donné des résultats excellents. L'inventeur de ce fusil a déclaré qu'il travaillait depuis dix ans à son invention. C'est un jeune ouvrier horloger, d'origine italienne ; il se nomme Roch-Lamacchia et habite la Seyne depuis quelques années.

Mort de Mme Paule Minck

On annonce la mort de Mme Paule Minck, décédée à Auteuil à l'âge de 61 ans.

Républicaine ardente, Mme Paule Minck avait pris une part active au mouvement révolutionnaire. Dès sa jeunesse, mêlée aux événements de 1871, elle fut arrêtée pendant la répression de la Commune et déportée en Nouvelle-Calédonie. Elle rentra en France lors de l'amnistie et recommença sa propagande socialiste, qu'elle a continuée infatigablement jusqu'à son dernier jour.

Mme Paule Minck était dans toute l'acceptation du mot une très brave femme, très charitable et très dévouée aux malheureux ; elle laisse divers petits ouvrages de théorie révolutionnaire, des études sociales.

Mais c'est surtout comme orateur de réunions publiques que Mme Paule Minck était appréciée ; d'une conviction profonde, d'une éloquence vive, elle savait enthousiasmer les foules et notamment les femmes dont elle défendit ardemment les revendications.

Sa mort laissera un vide dans les rangs des socialistes et de profonds regrets dans le cœur de tous ceux qui ont pu l'approcher et apprécier son beau talent.

Le Vol de Secrets de fabrication

Une dépêche de Montluçon au Petit Journal signale un fait nouveau absolument grave relativement à l'affaire d'espionnage. La bande d'espions découverte n'aurait pas eu seulement des relations avec la maison Krupp, mais encore avec des officiers allemands, autrichiens, roumains et russes, et une dame de Paris très répandue dans le monde cosmopolite, aurait servi d'intermédiaire. Les accusés auraient tenté d'entrer en relations avec des ouvriers des ateliers de Montluçon pour tâcher d'obtenir les plans du nouveau canon à tir rapide. Johannowitz les aurait activement poussés de ce côté, ce qui laisserait supposer que cet individu ne serait pas seulement un agent de la maison Krupp, mais encore l'émissaire dans une seconde affaire d'espionnage qui serait, dans ce cas, plus grave que l'autre.

L'affaire Cornulier

Les débats de l'affaire Cornulier, de ce gentilhomme qui tua sa femme à coups de revolver, se sont terminés samedi.

De Cornulier a été acquitté.

Une grève à Grignon

Ce n'est pas une plaisanterie. Les élèves de l'école d'agriculture de Grignon sont en grève. L'événement s'est produit le 27 avril à 2 heures de l'après-midi.

Les élèves ont refusé d'assister aux cours de leurs professeurs ; internes et externes se sont solidarisés. Les premiers ont quitté l'école où ils avaient le logement et le couvert et sont allés chez les seconds qui ont mis à leur disposition leur chambres et ont offert de partager leur repas avec eux.

La grève a été déclarée à la suite d'incidents auxquels est mêlé un surveillant de l'Ecole, ancien sous officier. Des élèves avaient, paraît-il, à se plaindre de ce surveillant. Au cours d'une de ces dernières nuits, deux d'entre eux l'enfermèrent dans sa chambre, après lui avoir jeté de l'eau au visage. Le surveillant s'est plaint; il a désigné deux élèves comme les auteurs de cet acte. L'un d'eux a été renvoyé de l'Ecole et le second, boursier à Grignon, a été informé que sa bourse serait supprimée.

Leurs camarades ont déclaré que le surveillant s'est trompé en désignant ces deux élèves et par une pétition au ministère de l'Agriculture, ils ont demandé la réintégration de ces derniers à l'école, en formulant l'avis que tous les élèves fussent l'objet d'une punition générale. Ils ont décidé que jusqu'à ce que satisfaction leur fût donnée, ils s'abstiendraient de suivre les cours. C'est ce qu'ils ont fait en abandonnant l'école pour aller demeurer avec les externes dans le village de Grignon.

Dès la réception de cet ultimatum, le ministre a prévenu les élèves, par voie télégraphique, que s'ils n'étaient pas rentrés mardi matin, ils seraient considérés comme démissionnaires.

Aujourd'hui, les élèves sont rentrés dans l'ordre, à part deux ou trois meneurs qui ont quitté l'école.

**Révolte d'un douar algérien**

Vendredi matin, une révolte a éclaté dans le douar d'Adélia, près de Miliana.

Une bande de 250 indigènes appartenant à la tribune de Beni-Ben-Asser, voisine du village de Margueritte, a envahi ce territoire, a pillé les fermes, et massacré les fermiers.

Ce soulèvement a été l'œuvre du marabout fanatique Aadj-Ben-Aïsa, qui exerce une grande influence sur les indigènes; il promettait le paradis de Mahomet à ceux qui extermineraient les Roumis. Les anges lui apparaissent lui disant de commencer la guerre sainte et de reprendre les terres volées par les étrangers. Ces exhortations trouvaient un terrain propice parmi les indigènes misérables de la montagne.

Immédiatement avertie, l'autorité militaire envoya des troupes pour arrêter et punir les rebelles, qui, en effet, rencontrés ont été dispersés après quelques coups de feu: plusieurs ont été tués et d'autres arrêtés.

L'ordre est rétabli, les coupables ne vont pas tarder à rendre compte de leurs actes devant la justice.

**Une mystification**

On a beaucoup parlé ces jours-ci d'une jeune fille de Saint-Germain à laquelle on enlevait des aiguilles qui lui sortaient de certaines parties du corps.

Elle a raconté qu'il y a cinq ans, elle avait parié qu'elle avalerait un paquet d'aiguilles. C'était, croyait-on, les aiguilles avalées à ce moment qui, après un si long séjour dans son corps, réapparaissent sous la peau.

Ce phénomène, en apparence extraordinaire, était, au dire de certains docteurs, facilement explicable, et, d'ailleurs, on en avait de nombreux exemples.

Ce qui était inusité, c'était cette pluie d'aiguilles filantes. Le pharmacien et le médecin lui en avaient bien arraché une cinquantaine, sortant du bras gauche, du cou à gauche, de l'épaule gauche.

On avait été étonné de cette localisation à gauche, de même qu'on avait remarqué, avec surprise, que les aiguilles sortaient toujours par le chas et non par la pointe, et qu'enfin elles n'étaient pas oxydées.

« Dépêchez-vous de l'enlever, disait la jeune fille, ou vous ne pourrez plus l'avoir. » Elle assurait, contre toute vraisemblance, que les épingles quelquefois reparaissent.

Ce phénomène se poursuivait avec une intensité surprenante jusqu'au jour où on lui dit que la perforation de l'épiderme causait une inflammation qui pourrait être dangereuse.

De ce moment, les aiguilles ne sortirent plus.

Alors le soupçon d'une supercherie vint tardivement à l'esprit de ses dupes.

La jeune personne avait trouvé très drôle de s'enfoncer des aiguilles et de se rire ensuite de la crédulité de son entourage. On s'explique, dès lors, pourquoi les aiguilles étaient neuves — toujours entrées par la pointe et toujours plantées du côté gauche accessible à la main droite.

Et voilà enterrée cette légende bâtie sur quelques pointes... d'aiguille.

**Bizarre Accident**

Un fiacre était arrêté dimanche en bordure du trottoir devant le n° 269 de la rue Saint-Honoré, à Paris. Sur le siège, le cocher, Léon Rozier, lisait un journal en attendant le retour de son client, entré dans la maison. Soudain, le malheureux poussa un cri de douleur. Un carreau qu'un vitrier était en train de poser à une fenêtre du quatrième étage venait de tomber sur les poignets du pauvre cocher, et les lui avait en partie sectionnés. Il a été, en toute hâte, transporté à l'hôpital de la Charité, où il a fallu procéder à l'amputation de la main droite. On espère pouvoir lui conserver l'usage de l'autre.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Fête des Fleurs**

*Réunion*

Ce soir mardi, à 8 heures 1/2, réunion dans une des salles de la Mairie, de la commission chargée de l'organisation de la Fête des Fleurs.

Les personnes convoquées à cette réunion, sont priées de vouloir bien s'y rendre.

**Réserve**

M. Giacobbi, ex-sous-officier, est nommé sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors.

**Armée territoriale**

MM. Mourguès et Garaud, lieutenants au 131<sup>e</sup> territorial, sont promus capitaines.

MM. Barraud et Dehlinger, sous-lieutenants, sont promus lieutenants.

**Conférence de M. Rossignol**

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche a eu lieu au théâtre de notre ville la conférence de M. Rossignol, professeur agrégé au Lycée de Bordeaux, sur « la Navigabilité de la Garonne et de ses affluents. »

Un public relativement nombreux assistait à cette conférence que présidait M. Delpéch, président de la Chambre de Commerce du Lot, entouré des membres de cette chambre.

A 2 heures et demie le rideau est levé; et M. Delpéch prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Les Chambres de Commerce que la loi d'août 1898, a créées dans tous les départements qui n'en possédaient pas, ont, vous le savez, pour but principal, de rechercher les moyens pratiques de mettre en valeur les ressources naturelles de notre beau pays et d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur toutes les mesures susceptibles d'augmenter la richesse nationale, en facilitant les transactions, en ce qui concerne les produits du sol, et en favorisant le commerce et l'industrie, qui sont les facteurs les plus importants de la puissance d'un Etat.

Or, dans cet ordre d'idées, la question des transports, a une importance capitale qui ne saurait être niée.

La région du Sud-Ouest dont notre département fait partie, qui n'est cependant pas dépourvue de voies fluviales, n'en a aucune en état d'être exploitée, et nous restons à la merci des voies ferrées, monopoles dont les tarifs élevés constituent, dans bien des cas, une entrave sérieuse pour l'écoulement de beaucoup de nos produits.

Avec les routes d'eau, la situation changerait sûrement de face, et, certaines marchandises très lourdes, mais de peu de valeur, que les tarifs des chemins de fer immobilisent, pourraient entrer dans la circulation commerciale, et donner lieu à de fructueuses transactions.

Il s'agit donc de démontrer qu'en mettant en état de navigabilité les cours d'eau qui peuvent être rendus navigables, de manière à permettre l'organisation d'un service de Batellerie, laquelle est comme chacun le sait l'auxiliaire de la marine marchande, on aura servi les intérêts régionaux et coopéré en même temps à la défense des intérêts nationaux.

La Chambre de Commerce du Lot, soucieuse des intérêts dont elle a la défense, s'occupe d'ailleurs, en ce moment, de faire sortir des cartons administratifs, où il sommeille, un projet remarquable dressé par Monsieur Berget, notre ingénieur en chef de la navigation du Lot, dont la mise à exécution ne peut que servir la cause que notre conférencier, s'est donné la mission de défendre.

Je donne la parole à M. Rossignol, notre compatriote, qui consacre son étude, son talent et son éloquence à la réalisation d'une œuvre qui a la plus grande importance au point de vue économique et je reste convaincu, qu'après l'avoir entendu, vous reconnaîtrez

qu'il convient de ne pas mesurer notre concours, à la campagne entreprise, dans l'intérêt de toutes les régions du Sud-Ouest, par la Société d'étude « la Garonne navigable », dont notre éminent conférencier est le distingué secrétaire général.

M. Rossignol, vous avez la parole.

M. Rossignol prend aussitôt la parole: tout d'abord il remercie M. Delpéch des aimables paroles qu'il lui a adressées, de l'accueil chaleureux qui lui a été fait par les membres de la Chambre de Commerce; il remercie à double titre comme conférencier et surtout comme compatriote, car, dit-il, il a vécu 8 années de sa jeunesse dans la ville de Cahors.

Puis avec beaucoup d'humour et dans un langage simple, facile, M. Rossignol aborde les questions qui préoccupent si fort l'opinion tant au point de vue agricole, qu'industriel et national.

Il montre les dangers qui menacent la France et surtout notre département: manque de bras pour l'agriculture, désertion des campagnes, alcoolisme, débauche, dépopulation.

Il préconise certains remèdes contre ces fléaux qui, dit-il, feront de notre pays un des plus misérables d'Europe; et à ce sujet, pour et contre, il cite les exemples de l'Espagne et de la Pologne.

Il fait un appel à tous les hommes, à toutes les femmes, pour conjurer ces dangers.

Il s'occupe ensuite des canaux, de la Garonne et de ses affluents, dont la navigabilité rendrait de grands services au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

La batellerie bien comprise favoriserait considérablement les transports dont les prix par chemin de fer sont considérables.

Enfin, M. Rossignol fait un appel en faveur de l'œuvre entreprise par le comité de la « Garonne navigable » qui poursuit le même but que celui de la « Loire navigable », c'est-à-dire le relèvement de notre beau pays qui aujourd'hui n'occupe plus le rang qu'il mérite, malgré ses richesses.

Au cours de sa conférence des applaudissements chaleureux ont salué les belles paroles de M. Rossignol qui, tour à tour, spirituel, fin critique, éloquent, a su intéresser vivement les nombreux auditeurs venus pour l'entendre.

**Banquet des Conducteurs des Ponts et Chaussées**

Le 19 mai prochain les Conducteurs et Commis des Ponts et Chaussées et les agents voyers du département du Lot, se réuniront à Cahors, en leur banquet annuel sous la présidence de M. Bourrat, Conducteur des Ponts et Chaussées député des Pyrénées-Orientales.

M. Lanave président de la Société des Conducteurs, Contrôleurs et Commis des Ponts et Chaussées et des Mines de France, assistera à ce banquet ainsi que plusieurs membres du Comité central.

**Le condamné à mort Monty**

La Cour de cassation a rejeté, vendredi, le pourvoi de Monty, condamné à mort par la cour d'assises du Lot. Son défenseur, M<sup>e</sup> Besse, a demandé une audience au Président de la République, pour implorer la grâce de son client.

M<sup>e</sup> Besse sera prochainement mandé auprès du chef de l'Etat.

**Accident**

Dimanche soir, à St-Georges, deux enfants, une fillette et un petit garçon, âgés de 10 ans, jouaient à cache-cache.

Ils couraient depuis un moment l'un vers l'autre, quand, par suite d'un brusque retour, ils se heurtèrent violemment: la fillette reçut un coup de tête dans l'œil droit qui s'enfla presque immédiatement d'une façon inquiétante.

Souffrant horriblement, la pauvre enfant fut conduite à la pharmacie Fournié, où des soins pressés lui furent prodigués.

Son état, sans être grave, nécessitera de longs soins.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 2 ET 5 MAI 1901.

Allegro Militaire,	Schummel
Adolphe et Cara (Ouv <sup>re</sup> )	Dalayrac
Les Jolies Viennoises (Valse)	Ziehrer
Haydée (Fantaisie)	Auber
La Mascotte (Quadrille)	Audran

De 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2. (Allées Fénélon)

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 27 au 30 avril 1901

*Naissance*

Philippeau, André, à la Maternité.

*Publications de mariages*

Cazes, Justin, comptable et Gaston, Reine-

Marie-Madeleine, s. p.

Coureau, Georges, tapissier et Deschamps,

Marie-Louise, s. p.

Lagarde Joseph, homme d'équipe au che-

min de fer et Cayla, Louise, s. p.

Fargues, Anne-Philippe sous-chef de gare

et Fabre, Marie-Thérèse, s. p.

*Mariage*

Hornière, Joseph-Léonce, typographe et

Calabresi, Antoinette-Justine, robeuse.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
28 Dim.	+ 17	+ 11	766	Couvert
29 Lundi	+ 15	+ 10	763,5	Pluie
30 Mardi	+ 16	+ 11	767,5	Nuageux

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —** Audience du 27 avril:

Antoine Dumas, 33 ans, originaire de la Gironde, et Blaise Cataura, 50 ans, sujet espagnol, tous les deux sans profession ni domicile fixe, poursuivis pour vol et complicité de vol à la tire, sont condamnés: Dumas, dix mois de prison; Cataura, un an et un jour de la même peine et solidairement aux dépens.

— Armand Lavinal, 31 ans, cultivateur, né à Saint-Céré, et Julie Nouzières, 28 ans, sa concubine, sont poursuivis pour vols. Lavinal est condamné à trois mois et un jour de prison; Julie Nouzière, deux mois de la même peine, et solidairement aux dépens.

— A. C..., pharmacien à Livernon, est poursuivi pour exercice illégal de la médecine et infraction à la loi sur les pharmacies. L'affaire est mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé à samedi prochain.

— Tentative de vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, deux individus encore inconnus, ont tenté de dévaliser le magasin de mercerie de M. Sabouraud, place Champollion. Le chien de M. Larnaudie, limonadier, s'étant mis à aboyer, son maître s'est levé en sursaut et a aperçu les deux malfaiteurs qui étaient en train de forcer la porte d'entrée de la cuisine de M. Sabouraud, qui donne sur l'impasse Baduel. Ils se sont esquivés dans la direction de la place Carnot et n'ont pu être reconnus. M. le Commissaire de police procède à une enquête.

**Arrondissement de Gourdon**

**Aux Républicains**

**ORGANISATION POLITIQUE**

(Suite)

**LE MOMENT D'AGIR**

Nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui, comme nous, ont senti l'impérieux besoin de créer une *Ligue républicaine* dans notre arrondissement, que le moment d'agir est enfin arrivé. Quelques jours seulement nous séparent, en effet, de la réunion préparatoire où sera discuté, et peut-être arrêté, le plan de cette mobilisation du parti républicain.

Que chacun se prépare donc à prendre sa part de l'action commune. Que tous les républicains se concertent pour indiquer les moyens pratiques d'une réussite assurée. Déjà il nous est parvenu de nombreux *desiderata* qui permettront d'établir des statuts conformes aux volontés de la majorité.

Nous comptons sur le concours de tous les fermes démocrates, pour nous aider à mener à bien cette œuvre à laquelle — nous n'en doutons pas — ils seront heureux de collaborer, pour l'honneur de l'arrondissement et le triomphe du parti républicain radical.

MARC TO.

**MARTEL. —** La prochaine foire de Martel, dite de l'Ascension, coïncidant cette

année avec la foire de Souillac, sera tenue le samedi après l'Ascension, 18 mai prochain.

De nombreuses primes seront distribuées aux propriétaires ayant conduit des animaux : boeufs, moutons ou porcs.

Nous engageons donc vivement les propriétaires voisins à conduire leurs animaux à cette foire.

**LABASTIDE-MURAT.** — *Gendarmerie.* — M. Taurand, gendarme à Labastide-Murat, vient d'être nommé brigadier dans le Tarn-et-Garonne. Son départ est vivement regretté de la population.

Nous lui adressons nos félicitations pour cet avancement mérité.

— *Orage.* — Le 27 vers 2 heures du soir, un orage a éclaté sur la partie Sud, du canton de Labastide-Murat. La grêle couvrait la terre, c'est dire si le temps faisait rage. On ne peut pas encore évaluer les pertes, mais les arbres en fleurs ont beaucoup soufferts, ainsi que la vigne.

Les cultivateurs sont fort éprouvés.

### Chez nos voisins

**MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).** — *Triple tentative d'assassinat.* — Un drame s'est déroulé, dimanche dans la nuit, à l'auberge du *Caporal Joyeux*, rue d'Auriol, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Le nommé Peine Jules, marchand ambulancier, sans domicile fixe, né à Aubin (Aveyron), âgé de trente-quatre ans, était couché. Sa maîtresse, Julie Tavé, qu'il avait à plusieurs reprises menacée de coups, n'avait pas voulu le suivre. Devant ce refus, il s'arma d'un couteau de cuisine et frappa sa maîtresse. Il lui a fait cinq blessures, deux à la tempe gauche et trois aux reins dont l'une de quatre centimètres et demi de profondeur.

Le chef de cet établissement, aux cris poussés par la victime, voulut lui porter secours mais, il reçut à son tour deux coups de couteau à la tête et un coup de hachette qui lui fit sauter quatre dents.

La patronne du *Caporal Joyeux*, qui était dans sa chambre, descendit à l'appel de son mari, afin que ce dernier puisse aller porter plainte et chercher la police. Elle a été frappée, en son absence, par Peine, à l'aide d'une bouteille, lui faisant trois blessures à la tête.

L'assassin a pu cependant être saisi par la victime et mis en lieu sûr; quant à sa maîtresse son état est des plus graves. Elle a été transportée à l'hospice.

**PÉRIGUEUX (Dordogne).** — *Affreuse méprise.* — M. Georges Fomarty, âgé de vingt-cinq ans, demeurant place St-Martin, à Périgueux, est mort victime d'une effroyable méprise. Souffrant d'une maladie de cœur, le docteur qui le soignait prescrivit une purgation.

Dans le placard où on avait placé le mé-

dicament se trouvaient les fioles de potassium servant à l'industrie de peinture qu'exerce son père. Par mégarde, la personne chargée de lui remettre la limonade purgative lui donna un fiole contenant le corrosif.

Le malheureux jeune homme en absorba un verre, et aussitôt il ressentit d'atroces souffrances. L'erreur fut bientôt reconnue, et les soins les plus pressés lui furent administrés, mais ils ne purent conjurer le mal : Georges Fomarty est mort le lendemain matin.

## VILLACABRAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale annuelle du 28 mars 1901.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale a eu lieu le jeudi 28 mars, au siège de la Société, pour statuer sur les comptes de l'exercice 1900.

Le rapport présenté par le Conseil fournit les chiffres suivants qui permettent de constater que presque tous les comptes de la Société sont en augmentation dans des proportions importantes : Le mouvement général de la caisse, qui caractérise l'importance des opérations de la Société, s'est élevé à 34 milliards de francs, en augmentation de 8 milliards et demi sur l'année précédente; celui du portefeuille a porté sur 33,413,630 effets représentant 14 milliards de francs, en progrès de 1,353 millions sur le dernier exercice; les encaissements de coupons ont atteint 429,971,135 fr., et les ordres de bourse au comptant 1 milliard 708,574,504 fr., également en augmentation sensible sur le précédent exercice. Le solde des comptes de chèques qui, au 31 décembre 1899, était de 209,237,185 fr., représenté par 87,023 comptes, s'est élevé au 31 décembre 1900 à 232,647,265 fr. 73, représenté par 93,322 comptes; le solde de ces mêmes comptes au 28 février 1901, est de 247,816,755 fr. 82.

Le nombre des actionnaires dépasse 22,000. La Société a, au cours de l'exercice, ouvert trois agences, à Avallon, Montbéliard et Fourmies; érigé en agences, les bureaux d'Argentan, Autun, Beaune, Pézenas; créé un bureau dans la banlieue, à la Plaine-Saint-Denis, et treize bureaux en province, à Agde, Albert, Digoin, Issoudun, Ligny-en-Barrois, Partenay, Romans, Senlis, Thouars, Tonnerre, Toul, Tonrecoing, Villeurbanne. Elle possède aujourd'hui 345 sièges, formant un réseau important dont toutes les dépenses d'établissement sont amorties.

Comme tous les ans, la Société a participé à presque toutes les affaires un peu importantes susceptibles d'intéresser le commerce et l'industrie, et elle a pu apporter à de nombreuses opérations financières un concours des plus utiles. Elle a pris part à l'augmentation de capital de la Société Générale des Hauts-Fourneaux, Forges et Acieries en Russie, et participé au placement des obligations émises par les Compagnies qui s'adressent habituellement à l'épargne par l'entremise de ses guichets.

La Société a fait l'acquisition d'un immeuble, cité d'Antin, pour l'installation de Sociétés filiales, et a conclu un bail avec promesse de vente qui lui assure la jouissance d'un immeuble situé derrière la Bourse, pour y installer une succursale.

Le rapport rappelle la création qui a été faite, l'année dernière, d'un bureau à l'intérieur de

l'Exposition et le concours que la Société a donné à la souscription et au placement des bons à lots avec tickets. Il fait ressortir l'aide que le bureau de l'Exposition a apporté à un grand nombre d'exposants, et l'importance de ses opérations.

Quant aux anciennes affaires de la Société, le rapport fait connaître que la liquidation de la participation Guano a fait un grand pas en avant, le tribunal arbitral de Lausanne ayant rendu trois sentences repoussant les fins de non recevoir formulées contre la participation. On est donc en droit d'espérer, sur l'ensemble des questions de fond, une solution définitive pour l'année 1901. En ce qui concerne le port du Callao, la marche progressive des recettes s'est continuée pendant l'exercice 1900 et a permis, après le prélèvement de l'annuité d'amortissement, de porter un excédent au compte de profits et pertes.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat de l'exercice précédent, ont atteint 5,080,552 fr. 35, sur lesquels 2 millions ont été payés aux actionnaires le 1<sup>er</sup> octobre 1900. Le Conseil a proposé de distribuer, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1901, 8 fr. 35 par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 7 fr. 775 nets, et de mettre à la réserve 251,877 fr. 28. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 5,84 0/0 du capital versé.

Les censeurs-commissaires exposent, dans leur rapport, qu'en leur double qualité, ils ont suivi attentivement toutes les opérations effectuées pendant l'exercice, et qu'ils ont pu constater que la confiance de la clientèle, démontrée par l'importance croissante des opérations de banque, est complètement justifiée. Ils s'associent, en terminant, aux propositions faites par le Conseil pour la répartition des bénéfices.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1900 et adopté la proposition du Conseil relativement à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. Blount et de Lassus Saint-Ganès, et censeur, M. Thiria. Enfin, elle a nommé administrateur, M. J. de Sessevalle, en remplacement de M. Gaillard de Witt, décédé, et commissaires pour l'exercice 1901, MM. de Crazannes, Thiria et Welche, censeurs.

### BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'annonce bien, la réponse des primes s'est effectuée aux plus hauts cours du mois ou à peu près. Le mouvement d'affaires est toujours actif.

Quelques ventes de ferme, occasionnée par la réponse ont ramené le 3 0/0 à 101,37; le 3 1/2 0/0 fait 102,82 et l'amortissable 100,07.

Très bonne tenue des sociétés de Crédit. Le Comptoir National d'Escompte est en hausse à 580. Le Crédit Foncier s'avance à 685; Le Crédit Lyonnais à 1049 et la Société Générale à 615.

Chemins Français sans changement.

Le Suez clôture à 3950.

L'Extérieure revient à 72,92; l'Italien à 96,35; le Portugais à 25,45; le Russe 3 0/0 1891 85,90; le Turc D, cote 24,70 et la Banque Ottomane à 552.

Sur le marché en Banque, les actions Pétrole Moesi-Hir sont en nouvelle hausse à 260.

On sait que seule l'élevation des droits de Douane a empêché les produits et plaques Lumière d'obtenir en Amérique le débouché qu'ils trouvent partout. C'est pour cette raison qu'une Société Américaine a été constituée. Les actions de la Société « Lumière North American Cie Ld » se négocient à Paris et à Lyon à 40 francs.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition industrielle et artistique de Montauban (1901)

A l'occasion de l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des combattants et du grand concours musical, aura lieu à Montauban, durant juillet et août prochain, à la halle aux grains et sur son esplanade, une exposition industrielle et artistique qui recevra tous les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'horticulture, les travaux scolaires et les Beaux-Arts.

En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteauvieux et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2<sup>me</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3<sup>me</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

## SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIII

LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE

Elle a renoncé à faire la fête pour cette bonne œuvre... et c'en est une grande. Elle est plus généreuse qu'elle ne veut bien le dire. Tenez, Cigarette, voyez ces boutons de rose rouges, ils ressemblent à vos joues vermeilles. Les voulez-vous? Je n'ai rien autre chose à donner.

— Des boutons de rose! répéta Cigarette avec un suprême dédain. Des boutons de rose pour moi! je ne connais pas d'autre rouge que le rouge du drapeau tricolore et je ne saurais pas distinguer une racine d'une fleur. D'ailleurs je viens de dire à Matou, tout à l'heure, que si mes enfants font ce que je leur dis, ils ne toucheront ni à une feuille ni à un noyau de cette grande dame... comment se nomme-t-elle?... Mme Corona d'Amagüe!

Cecil la regarda et lui demanda vivement :

— Pourquoi?

Cigarette darda sur lui ses grands yeux noirs remplis d'un feu qui l'étonna.

— Parce que nous sommes des soldats et

non des mendiants!

— Assurément, mais...

— Et que ce n'est pas aux gens qui n'ont rien fait que de venir au monde dans des nids d'édredon, que de manger du pain que d'autres ont semé et recueilli pour eux, que d'étendre leur beau plumage sous un soleil qui n'est jamais obscurci par les nuages au-dessus de leurs têtes, ce n'est pas à ces gens-là à venir insulter, par leur pitié insolente et leur charité, les soldats de la France qui meurent, comme ils ont vécu, pour leur patrie et leur drapeau.

C'était une superbe péroraison! Si les innocentes fleurs déposées là eussent été un cartel outrageant jeté à la majesté de l'armée française, le champion de l'armée n'aurait pas pu s'exprimer avec une énergie et un mépris plus passionnés.

Cecil sourit doucement; mais il répondit avec une éternelle contrariété :

— Il n'y a ici aucune insolence; il n'est pas question de cela. La princesse a désiré offrir un cadeau aux soldats d'Alger. C'est moi qui lui ai suggéré qu'augmenter les rares adoucissements de l'hôpital et réjouir les yeux fatigués des malades par des douceurs que le service ne songe jamais à leur donner, serait le moyen le plus profitable et le plus acceptable d'exercer sa bienveillance. Si quelqu'un est à blâmer dans cette affaire, c'est moi!

En prenant la défense de la générosité qu'il savait n'avoir eu d'autre motif que le sincère désir de faire plaisir à ses camarades, il trahit ce qu'il n'avait pas l'intention de révéler,

c'est-à-dire la conversation qui avait eu lieu entre lui et la princesse espagnole.

La pensée prompte comme l'éclair de Cigarette comprit aussitôt.

— Oh!... oh!... c'est donc elle!...

Il y avait tout un monde d'énergie, de mépris, de colère, d'intelligence, d'ironie, dans ces quatre monosyllabes.

Le mourant leva les yeux sur elle avec un étonnement languissant.

— Elle?... qui, elle?... quelle est donc l'histoire de ces roses?

— Il n'y en a pas, — dit Cecil, avec la même inflexion de contrariété dans la voix.

Voir son entrevue fugitive avec cette belle patricienne passer à l'état de cancan de caserne, dans les plaisanteries impitoyables de la soldatesque qui l'entourait, était une perspective qui ne lui allait pas du tout.

— Il n'y en a aucune. Une généreuse sollicitude pour nos besoins ordinaires comme soldats...

— Ouf! dit Cigarette, en l'interrompant avant que la phrase fût finie. La jument accoutumée à l'écurie ne suit pas les coursiers sauvages. Un aristocrate peut vivre parmi nous, mais il reste toujours attaché à son ancien rang. Voilà l'histoire des roses. Cette princesse a été languissantement insolente au sujet d'échecs en ivoire, et le brigadier Victor a trouvé cela divin, parce que la langueur et l'insolence sont les véritables dieux de la noblesse, parbleu!

Cette princesse, qui ne connaît pas d'autres dieux que ceux-là, les adore et offre aux sol-

datés de la France le sacrifice qui plaît à ses dieux; à elle, les fruits et les vins qui sont, tous les jours servis sur sa table pour être touchés, sinon goûtés par le léger contact d'un papillon; et le brigadier Victor trouve cela une charité sublime, donner ce qui ne coûte rien et distribuer quelques-unes des miettes de son pain d'un air de profusion et de satisfaction! Et moi, je dis que si mes enfants ont la même façon de penser que moi, ils étouffent plutôt comme des chiens mourant de soif que de se rafraîchir le gosier avec des charités qu'on leur jette comme à des mendiants!

Après cette fière et amère déclaration de ses opinions sur les présents de la princesse Corona d'Amagüe, Cigarette alluma un cigare et, le plaçant entre ses lèvres, les mains dans sa ceinture, elle partit de ce pas léger et alerte qui lui était naturel, exagéré encore par la désinvolture qu'elle avait apprise des zouaves, disant : à demain; riant, bruyamment à chacun des troupiers près du lit desquels elle passait, sans baisser la voix même près du lit où se trouvait un mort, et chantant, aussi haut qu'elle pouvait, la plus gaie chanson à boire des cantines de spahis qui ait jamais célébré le vin, les femmes, la guerre, avec toute la verve éfrénée de la langue sabir.

Sa colère était ardente et son cœur prêt à éclater.

(A suivre).

